



inform
CONTACT

NOUVELLES DE LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS

№ 77

Juillet – Septembre 2012

La CGS tient son 7^{ème} congrès

139 délégués de 10 centrales syndicales nationales et de 28 Unions internationales des syndicats de branche, représentant au total près de 50 millions de travailleurs, ont participé au 7^{ème} congrès de la Confédération générale des syndicats, tenu à Moscou au Palais des congrès, le 12 septembre 2012. Les représentants des structures inter-tatiques de la CEI, du patronat et des centrales syndicales internationales et nationales ont assisté au congrès

Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a présenté le bilan d'activités de la Confédération entre les deux congrès (2007–2012). Il a particulièrement souligné que les cinq années écoulées étaient pleines d'importants événements politiques, économiques et sociaux dans les pays de la région. Dans la politique intérieure, on a commencé d'attribuer beaucoup plus d'attention à

la politique sociale. Les institutions démocratiques se sont développées, l'influence des syndicats sur la prise des décisions sociales et de travail s'est accrue. La solidarité syndicale dans la lutte pour les intérêts des travailleurs s'est considérablement renforcée.

Cependant la crise économique mondiale a négativement influencé toutes les côtés de la société. Elle a non seulement ralenti la croissance et la modernisation de l'économie, mais aussi a provoqué le recul sensible dans la couverture sociale.

Quant à la prochaine période, la CGS et ses organisations membres se proposent de concentrer leurs efforts sur la création et le maintien des emplois décents, sur le développement de l'emploi plein et productif, sur l'augmentation de la rémunération et des pensions de retraite, sur la distribution équitable du produit national. Les syndicats vont

riposter à toutes les tentatives de léser les droits de travail et syndicaux, de détruire le système des relations du travail collectives et individuelles qui a toujours été la base de la stabilité sociale. Ils vont aussi défendre la propriété syndicale.

Dans ce but les syndicats ont l'intention de coopérer avec toutes les forces politiques progressistes, avec d'autres organisations sociales, ainsi qu'avec le mouvement syndical international.

Le congrès a adopté un slogan syndical pour les cinq prochaines années – «Au travail décent et à la justice sociale – des garanties sûres!»

15 participants au congrès ont pris part à la discussion. Le congrès a adopté plusieurs documents, dont:

- Les orientations principales de l'activité de la Confédération générale des syndicats pour les années 2012–2017;
- Les résolutions «Défendre les droits des travailleurs, sauvegarder les libertés syndicales», «Le salaire minimum: les défis et les tâches des syndicats des Etats indépendants», «La politique des syndicats en direction des jeunes», «Aux retraités des pays de la région – des conditions de la vie digne».
- La déclaration «Ensemble avec les syndicats du monde dans la lutte pour le travail décent et pour la justice sociale».

Le congrès a élu les organes dirigeants de la CGS – le Conseil et le Comité Exécutif. Mikhaïl Chmakov, président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, a été élu président de la CGS; Viktor Karnyuchine, président de la Fédération des syndicats des travailleurs des branches forestières de la CEI – vice-président de la CGS; Vladimir Scherbakov – secrétaire général de la CGS.

Natalya Podchibyakina, Abert Potapov et Valéri Youriev ont été élus secrétaires généraux adjoints de la Confédération à la première réunion du Conseil de la CGS, tenue le même jour.

Ensemble avec les syndicats du monde dans la lutte pour le travail décent et la justice sociale

(Déclaration du 7^{ème} congrès de la CGS)

«Les délégués au 7^{ème} congrès de la Confédération générale des syndicats notent la nécessité grandissante de la solidarité internationale et de l'unité d'actions des syndicats du monde et confirment la volonté de la CGS et de ses organisations membres de contribuer à son développement et à son renforcement.

La crise économique globale de 2008, suivie de la crise sociale profonde, continue à se sentir dans la plupart de pays du monde. Cette

crise a provoqué une hausse terrible du chômage qui touche actuellement plus de 200 millions de personnes, parmi lesquelles 75 millions sont des jeunes. Elle est accompagnée aussi par la baisse du niveau de vie et par l'affaiblissement de la protection sociale des travailleurs, par l'offensive sur leurs droits et les tentatives des pouvoirs et du patronat d'altérer le contenu de la politique sociale.

La crise a aggravé tous les problèmes engendrés par la globalisation et a dévoilé tous les fléaux du système économique mondial qui s'est créé durant ces dernières décennies et que les syndicats ont toujours critiqué. L'économie réelle a été mise pratiquement au service du capital financier. Le rôle des compagnies multinationales, des banques, des structures financières et du commerce a été injustement élevé. L'idée de la nécessité de privatiser le service public et les branches clefs des économies nationales est imposée aux peuples. Ensemble avec tous les travailleurs du monde, les travailleurs de notre région sont aussi victimes de ces conséquences désastreuses de la crise.

La Confédération générale des syndicats est profondément préoccupée par la multiplication dans la région, comme dans d'autres pays du monde, des attaques contre les syndicats, inspirées par le patronat et les pouvoirs de tous les niveaux. Le but de ces attaques est de léser les libertés syndicales universellement

reconnues, leurs droits de défendre les salariés, y compris leur droit, prévu par la convention fondamentale de l'OIT, à l'organisation et aux négociations collectives.

Un exemple éloquent de ces tentatives est la position destructrice du Groupe des employeurs à la 101^{ème} session de la Conférence internationale du travail, tenue en juin 2012, où ce Groupe a bloqué le travail de la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations et a entrepris les tentatives de détruire le mécanisme de contrôle de l'OIT. Les délégués au 7^{ème} congrès de la CGS condamnent résolument ces actions des employeurs et appellent les syndicats du monde à leur opposer un riposte décisive.

Dans ces conditions, les travailleurs et les syndicats doivent réunir leurs efforts, faire preuve de solidarité et d'unité de tout le mouvement syndical. La possibilité de cette unité a été démontrée lors de la crise globale, quand tous les syndicats du monde entier ont élevé leur voix contre les tentatives de résoudre cette crise aux frais des travailleurs, de léser leurs droits sociaux et de travail. Cette unité a été saluée par le mouvement syndical de la région.

Les délégués au congrès appellent tous les syndicats du monde à démontrer leur solidarité dans la résolution de deux tâches globales: mettre en oeuvre les principes du

travail décent et garantir la justice sociale pour tous. Le réalisation de ces deux tâches rapprochera l'humanité de la nouvelle ère de justice sociale, qui est un des buts de l'Organisation internationale du travail. Le Programme du travail décent pour tous, adopté par l'OIT en 1999, la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008), le Pacte mondial pour l'emploi, d'autres documents et conventions de l'OIT peuvent nous servir de base dans notre lutte commune.

Nous sommes sûrs que la mise en oeuvre du Programme du travail décent contribuera à la croissance durable dans le monde, à l'établissement des principes de justice sociale dans les relations de travail, à la baisse du niveau de pauvreté, au renforcement de la viabilité des entreprises, des emplois et de toute la société.

Le congrès déclare que la CGS, en tant qu'une des parties, intéressées au succès de cette lutte, est prête, comme avant, à agir ensemble avec toutes les autres organisations du mouvement international pour:

1. Ne pas permettre le retour à l'ordre précédent dans les relations économiques internationales. Le nouveau modèle économique doit être orienté sur la justice sociale au nom de la globalisation équitable et prendre en compte les intérêts de toutes les économies nationales, basée sur la gestion efficace, démocratique et

responsable, dans l'esprit des revendications et des propositions mentionnées dans les déclarations des syndicats mondiaux de Washington, de Londres et de Pittsburg, soutenues par la CGS.

Le rôle dominant des marchés financiers doit être aboli. Il faut riposter par tous les moyens aux tentatives du patronat et/ou des gouvernements d'utiliser les situations de crise actuelle et futures comme prétexte pour justifier leur politique qui mène à la détérioration de la vie et du travail, à la baisse de la protection sociale des travailleurs, aux atteintes à leurs droits et libertés syndicales, aux refus de réaliser les conventions collectives et d'autres obligations de la politique sociale.

2. Insister sur la résolution sans délai du problème social le plus aigu – liquidation du chômage de masse sur la base des principes du Pacte mondial pour l'emploi. L'emploi plein et productif doit être garanti pour tous et premièrement pour les jeunes. La voie vers ce but passe par l'augmentation des investissements dans l'économie réelle, par le renforcement du secteur public et du rôle de l'Etat, par l'élargissement de l'économie «verte». En même temps, il faut résister à la politique d'élargissement de l'économie informelle, du travail de location, à toutes les formes du travail atypique qui baisse le niveau de protection des travailleurs et ronge le dialogue social, à l'utilisation du travail des en-

fants et du travail forcé. Nous sommes sûrs que la participation active des syndicats du monde à la réalisation des principes du travail décent aidera la communauté mondiale à mettre en valeur le programme de l'ONU «Objectifs du millénaire pour le développement».

3. Lutter pour le maintien et l'élargissement des garanties sociales et pour une rémunération adéquate du travail. Les syndicats du monde doivent rassembler leurs efforts dans la lutte pour la rémunération décente, pour la couverture sociale adéquate pour tous les travailleurs sans exception. Le congrès s'adresse à tous les syndicats et aux autres organisations sociales avec un appel à chercher à obtenir de la part des gouvernements et du patronat la ratification et l'application de la convention 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum), ainsi que de la recommandation autonome 202 sur les socles de protection sociale, adoptée par la 101^{ème} session de la Conférence internationale du travail.

4. Par les efforts conjugués et par la solidarité fraternelle, couper court aux attaques des pouvoirs et du patronat sur les droits socio-économiques et politiques des travailleurs, y compris leur droit à l'association et aux conventions collectives. Nous sommes sûrs qu'il est plus facile d'obtenir le respect des droits syndicaux et des libertés là où il existe un dialogue social et un fort sys-

tème de négociations collectives, y compris dans les multinationales.

5. Nous appelons les organisations membres de la CGS à mobiliser leur lutte pour le travail décent et la justice sociale dans le monde.

6. Le congrès confirme que la CGS et ses organisations membres ont l'intention de poursuivre leur coopération constructive avec la Confédération syndicale internationale et avec son Conseil régional paneuropéen, avec la Confédération européenne des syndicats, avec les fédérations syndicales globales et avec d'autres organisations régionales et nationales. En tant que partie prenante du mouvement syndical international dans le cadre de son mandat, la CGS fera tout son possible pour le développement de cette coopération.

Journée mondiale pour le travail décent 2012

A l'approche du 7 octobre 2012, Journée mondiale pour le travail décent (JM TD), la CGS a adopté une déclaration suivante:

«Le Programme du travail décent, avancé par l'Organisation internationale du travail (OIT) en 1999, a été soutenu avec enthousiasme par le mouvement syndical mondial. Sur l'initiative de la Confédération syndicale internationale, le 7 octobre est marqué depuis 2008 par les syndi-

cats comme la Journée mondiale pour le travail décent.

Les syndicats, dans leur lutte pour le travail décent, assignent une place importante aux problèmes de différentes catégories des travailleurs: femmes, jeunes, chômeurs, dont le nombre augmente d'une façon catastrophique, travailleurs immigrés, travailleurs du secteur informel, où il existe une exploitation la plus dure, travailleurs de location et d'autres formes d'emploi, engendrées par la globalisation et par le progrès technique.

Cette année le chômage des jeunes est devenu le thème principal de la JMTD. Les jeunes représentent actuellement 40% de tous les chômeurs du monde, soit 75 millions. 4 millions de plus qu'en 2007, l'année d'avant-crise.

La Confédération générale des syndicats partage pleinement cette préoccupation des syndicats du monde. Dans notre région, le problème du chômage s'est accru après la crise économique mondiale. Dans certains pays de la région, le niveau du chômage parmi les jeunes est de deux ou trois fois plus haut que parmi les personnes plus âgées, et atteint 40% du nombre total des chômeurs. C'est une grande entrave pour les jeunes sur leur voie vers la vie digne.

Ensemble avec tout le mouvement syndical, la CGS considère

que pour résoudre ce problème il faut tout d'abord changer la politique des investissements. Il est nécessaire d'investir dans l'économie réelle, d'élaborer une politique moderne de formation professionnelle et de recyclage en fonction des demandes du marché, mettre en valeur la solidarité des générations.

Ce temps de crise est caractérisé presque partout par les attaques violentes du patronat, souvent avec le soutien des pouvoirs, contre les droits des travailleurs et les libertés de leurs organisations syndicales, y compris contre leur droit primordial aux négociations collectives et à la grève. Cette tendance est perçue non seulement au niveau national, mais aussi international, y compris à l'Organisation internationale du travail, où le Groupe des employeurs a pratiquement remis en cause le droit des travailleurs à la grève. Cela prouve encore une fois que les employeurs veulent changer la situation de crise non par le changement du système économique, mais par la détérioration du niveau de vie et du travail, par l'étranglement des droits des travailleurs et des syndicats. C'est un problème qui préoccupe tous les syndicats du monde.

La lutte pour le travail décent et la justice sociale, pour l'emploi plein et productif, pour les emplois des jeunes sera le leitmotif du 7^{ème} congrès de la CGS. Et nous

sommes sûrs que les décisions du congrès seront d'un bon soutien pour les syndicats de la région dans leur lutte pour la dignité des travailleurs».

La CGS a appelé ses organisations membres à marquer le 7 octobre 2012 la Journée mondiale pour le travail décent, en prêtant une attention particulière à l'emploi des jeunes et au refoulement des attaques contre les droits des travailleurs et les libertés syndicales.

Azerbaïdjan: le Président Aliev est décoré de l'Insigne d'Or de la CGS

Le 3 juillet 2012 une délégation de la Confédération générale des syndicats, dirigée par Mikhaïl Chmakov, président de la CGS, a été reçue à Bakou par le Président d'Azerbaïdjan Ilham Aliev.

Lors de l'entretien, Mikhaïl Chmakov a exprimé la satisfaction de la CGS de la coopération constructive entre les pouvoirs d'Azerbaïdjan et les syndicats de ce pays, qui jouent un rôle important dans le développement de la vie socio-politique. Vladimir Scherbakov, secrétaire général de la CGS, a informé qu'une résolution, qui approuve la contribution efficace de la Confédération des syndicats d'Azerbaïdjan au développement du dialogue social dans ce pays, a été adoptée à la dernière réunion

du Comité Exécutif de la CGS, tenue à Bakou.

Conformément à la décision du Comité Exécutif de la CGS, le Président Aliev a été décoré de l'Insigne d'Or, une récompense suprême des syndicats de la CEI, pour ses mérites devant le mouvement syndical.

Le chef de l'Etat a estimé cette décoration comme une haute appréciation de la coopération entre les pouvoirs et le mouvement syndical et a souligné que le but principal de la République d'Azerbaïdjan était d'améliorer la vie sociale du peuple, d'élever l'économie du pays. Dans ce travail, les pouvoirs ont l'intention de s'appuyer toujours sur les organisations syndicales.

Azerbaïdjan: le parlement apporte des amendements à la loi sur les syndicats

Le 21 août 2012, le parlement de la République d'Azerbaïdjan a apporté des amendements à la loi «Les syndicats».

Conformément à ces amendements «les cotisations syndicales, déduites des salaires des travailleurs par les comptabilités des entreprises, indépendamment de leur forme de propriété, doivent être transférées au cours de 4 jours par l'employeur aux comptes des organisations syndicales».

Cette décision contribuerait à l'augmentation du rôle des syndicats et renforcerait leur situation financière.

Bélarus: la FSB se propose de participer activement aux législatives

La Fédération des syndicats de Bélarus (FSB) se propose de participer activement aux élections au parlement national.

Au dire de Léonide Kozik, président de la FSB, – «les législatives sont une campagne importante qui influencera le développement ultérieur de la société bélarusse. Ces quatre prochaines années les députés élus vont déterminer, par les lois adoptées, l'orientation du pays. La Fédération des syndicats, qui est la plus grande organisation sociale, n'a pas le droit de rester à l'écart».

La campagne électorale a débuté le 18 juin 2012 et les syndicats proposent activement leurs représentants aux commissions électorales. On attend que presque 300 représentants de la FSB vont travailler dans les 110 commissions électorales.

Bélarus: FSB: les conventions collectives – uniquement pour les membres des syndicats

Intervenant le 17 septembre à la réunion du Conseil de la Fédération des syndicats, Léonide Kozik, pré-

sident de la FSB, a souligné que la hausse des salaires, l'augmentation de la productivité du travail grâce à la modernisation de la production, la discipline et l'ordre sur les lieux du travail restaient les tâches primordiales pour l'avenir.

Les participants au Conseil ont mis en relief que durant les six mois écoulés, il a été beaucoup fait pour défendre les droits et les intérêts des travailleurs. Dans la région de Minsk, la rémunération a été augmentée de 10,1% et le volume de production de 5,1%. Cependant, les salaires des travailleurs de l'agriculture, de l'enseignement et de la santé publique restent encore assez bas. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer les conditions de logement des travailleurs.

Le Conseil a déclaré son intention de poursuivre la campagne pour que la convention collective signée au nom des travailleurs syndiqués, ne couvre que les membres des syndicats. La FSB insiste sur l'adoption de cette loi depuis 2003, mais ni le gouvernement, ni le patronat ne donnent pas leur accord. De sa part, la FSB a proposé que dans les conventions collectives on fait la distinction entre les membres des syndicats et les travailleurs non-syndiqués.

Le Conseil a pris la décision d'augmenter la remise jusqu'à 25% sur les bons de séjour dans les maisons de repos et de cure des syndicats pour les membres des syndicats

Géorgie: discussion sur de Code du travail

Le conseiller général du Premier ministre de Géorgie lors de sa rencontre, en juillet 2012, avec les représentants de la CES et de la CSI, a déclaré que le gouvernement de ce pays se proposait de changer certains articles du Code du travail pour les mettre en conformité avec les conventions de l'OIT. La même déclaration a été faite en janvier dernier, lors de la visite des représentants du gouvernement géorgien au ministère du Commerce des Etats-Unis.

Selon l'Union des syndicats de la Géorgie (USG), les défauts sérieux du Code du travail freinent le développement du commerce de la Géorgie avec les Etats-Unis et l'Union Européenne, ce que oblige les pouvoirs géorgiens à faire certaines concessions. Les syndicats sont inquiétés du fait que le gouvernement subit l'influence de l'étranger mais évite les discussions avec les partenaires sociaux.

Ces questions n'ont jamais été discutées avec les syndicats. Pourtant le gouvernement doit savoir que les partenaires étrangers ne reconnaissent pas les amendements apportées s'ils ont été apportés sans consultation préalable avec les syndicats.

L'USG a déclaré qu'elle était prête à faire des pas dans cette direction et

se mettre à la table de négociations pour discuter des amendements qu'il fallait depuis longtemps apporter au Code du travail en vigueur.

Kazakhstan: la FSRK exige de stopper les attaques contre les syndicats

La Fédération des syndicats de la République du Kazakhstan a publié le 7 septembre 2012 la déclaration «Arrêter l'offensive sur les droits constitutionnels des syndicats et sur leurs dirigeants»:

«A présent, la Fédération des syndicats reçoit plusieurs messages de différentes régions du pays qui signalent l'ingérence des organes d'Etat, précisément du parquet, de la sécurité d'Etat, de la police financière et de l'appareil fiscal, dans les affaires des syndicats.

Ces actes irréguliers ne contribuent pas à la coopération ni aux relations de partenariat entre les pouvoirs et la plus grande organisation sociale – les syndicats, mais au contraire, provoquent un mécontentement, ce qui est dangereux.

La Fédération des syndicats exprime sa protestation et déclare qu'elle défendra, conformément à la loi, les droits de toutes ses structures et de leurs dirigeants.

Nous exigeons que le Parquet général suspend son ordonnance sur le

contrôle des activités des structures locales des syndicats. Nous appelons, conformément au Mémorandum signé, d'agir ensemble pour couvrir les arriérés de salaires de 100 milliards tengés et pour stopper la violation de la législation du travail par les employeurs..

Nous appelons les leaders syndicaux et les militants à défendre les droits de travail et les intérêts socio-économiques des travailleurs avec intransigeance et fermeté, tout en appliquant strictement la législation en vigueur».

La déclaration souligne aussi que durant toute l'histoire de l'indépendance, même pendant les moments les plus dramatiques, les syndicats du Kazakhstan qui ne regroupent que 38% des salariés, n'ont jamais recouru aux actions déstabilisatrices et ont toujours essayé de résoudre tous les conflits dans le cadre de la loi.

La FSRK s'est adressée au Président Nazarbaev, comme au garant de la Constitution, de protéger les syndicats contre les attaques sur leurs droits et pour le demander de proclamer 2013 «L'année du travailleur».

Kirghizistan; les syndicats discutent de l'économie informelle

Dans le cadre de préparation pour la Journée mondiale pour le travail

décent 2012, le Conseil des jeunes de la Fédération des syndicats du Kirghizistan, ensemble avec le Syndicat national des travailleurs du bâtiment, a organisé à Tcholpon-Ata, du 20 au 23 septembre, un séminaire sur l'économie informelle.

Le renforcement du rôle des syndicats dans leurs relations avec les partenaires sociaux, les problèmes de l'emploi et de la défense des droits des travailleurs dans l'économie informelle, y compris les mesures préventives, ont été au centre des discussions.

Les membres du Conseil des jeunes de la centrale syndicale, les représentants du Fonds social, du ministère de la Jeunesse, du Travail et de l'Emploi, de l'Inspection technique et écologique d'Etat ont pris part au séminaire.

Moldova: la CNSM se prononce contre la promulgation de la loi sur le minimum vital

La Confédération nationale des syndicats de Moldova s'est adressée au Président de Moldova Nicolae Timofti avec la demande de ne pas promulguer la nouvelle loi sur le minimum vital.

Dans sa lettre adressée au chef d'Etat, Mihail Hinku, vice-président de la CNSM, a caractérisé cette loi comme inefficace et n'apportant rien de nouveau à la situation actuelle.

«Le sens de la loi doit être dans l'établissement d'un indicateur pour les calculs des garanties minimales dans la protection sociale, elle doit être un «argument» pour stabiliser ces garanties en fonction des possibilités financières d'Etat, et ces possibilités pouvant changer en fonction des circonstances». Les syndicats ont été contre dès le début les formules pareilles mais en comprenant les minces possibilités d'Etat ont proposé d'avancer par étapes.

Les syndicats ne sont pas non plus d'accord avec les méthodes de la détermination des dépenses pour les produits alimentaires et les services, qui ne prennent pas en compte les besoins réels de la population. Pour cette raison, les syndicats insistent que la loi soit révisée, encore une fois, au parlement.

Russie: les syndicats discutent des normes du travail décent

Le Comité Exécutif (CE) de la Fédération des syndicats indépendants de Russie a discuté à sa réunion, tenue le 22 août 2012, de la préparation à la Journée mondiale du travail décent, prévue le 7 octobre.

Les participants ont aussi discuté de la modernisation de la santé publique, ont dressé le bilan de la politique des jeunes de la centrale syndicale et ont élu les délégués pour le 7^{ème} congrès de la CGS.

Le CE a aussi discuté de la préparation à la Conférence au sommet sur le travail décent.

Le CE a pris la décision que la FNPR participera activement à cette conférence qui sera organisée par le gouvernement de la Russie en coopération avec les organisations des travailleurs et des employeurs et avec le soutien de l'OIT. La conférence aura lieu à Moscou du 11 au 12 décembre 2012. Dans le cadre de la préparation à la conférence, les organisations régionales de la FNPR organiseront des conférences «Les normes du travail décent». Tous ces documents seront discutés lors de la JMTD le 7 octobre 2012.

Russie: la FNPR se prononce contre la relégation des fonctions de l'Inspection du travail d'Etat au niveau régional

Le gouvernement de la Russie a chargé les organes compétents de préparer le projet de la loi sur la relégation du contrôle d'application de la législation nationale du travail aux pouvoirs régionaux.

A cette occasion Mikhaïl Chmakov, président de la Fédération des syndicats indépendants de Russie, s'est adressé à Dmitri Medvedev, Premier ministre de la Russie, avec une lettre qui lui rappelle que conformément à la Constitution de

Russie, le contrôle de l'application des lois se rapporte uniquement à la compétence des organes fédéraux.

Les contrôles effectués par l'Inspection nationale du travail dans les régions montrent que les autorités locales sont parfois elles-mêmes responsables de la violation de la législation du travail en vigueur (rémunération, sécurité du travail), ou bien couvrent ces violations.

La lettre de la FNPR précise: «La Fédération des syndicats indépendants de Russie trouve inadmissible la relégation des pouvoirs du contrôle de la législation du travail aux organes régionaux et considère que l'Inspection du travail doit être subordonnée uniquement au gouvernement de la Fédération de Russie et s'appeler Service fédéral de l'inspection du travail».

Le gouvernement a chargé les organes compétents d'examiner encore une fois cette question en coopération avec les syndicats.

Russie: le Président Poutine reçoit les leaders du Réseau syndical Asie-Pacifique

A la veille du sommet de l'APEC à Vladivostok, le Président Poutine a reçu le 3 septembre 2012 à Moscou une délégation du Réseau syndical Asie-Pacifique.

La délégation syndicale a été composée de: Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, John Evans, secrétaire général de la TUAC, Noriushi Suzuki, secrétaire général du Réseau syndical Asie-Pacifique, Mikhaïl Chmakov, président de la FNPR, les dirigeants d'autres centrales syndicales de Russie, ainsi que du Japon, d'Indonésie, de la République de Corée et du Vietnam.

Au dire de Chmakov, les dirigeants syndicaux ont remis à Poutine une déclaration adressée au sommet de l'APEC qui contient des propositions des syndicats concernant les problèmes du travail dans la région Asie-Pacifique.

Selon Sharan Burrow, le Président Poutine a soutenu l'idée syndicale du développement du dialogue entre les syndicats et les ministères du Travail dans le cadre des préparations aux Sommets G20 et à d'autres rencontres au sommet.

Russie: la FNPR marque son 22^{ème} anniversaire

Dans le cadre de la «Semaine des syndicats», consacrée au 22^{ème} anniversaire de la FNPR, l'Académie du travail et des relations sociales a organisé une rencontre sur la modernisation des syndicats.

Les dirigeants de la centrale syndicale et de ses organisations mem-

bres, ainsi que les enseignants de l'Académie, y ont pris part.

Galina Kelekhsaeva, vice-présidente de la FNPR, a souligné dans son intervention que pour moderniser les syndicats, on devait prêter plus d'attention à la syndicalisation, à la sélection des cadres et à l'élargissement des relations syndicales internationales.

Mikhaïl Tarassenko, député à la Douma d'Etat, président du Syndicat des travailleurs de la métallurgie, a indiqué que la base normative actuelle des syndicats ne permettait pas de créer une structure syndicale adéquate. Andrey Tchekmenev, membre du Conseil général de la FNPR, s'est concentré dans son intervention sur les problèmes de la sélection des cadres syndicaux.

Tadjikistan: augmentation du SMIG de 2,5 fois

Emomali Rakhmon, Président du Tadjikistan, a signé le premier septembre 2012 un décret sur l'augmentation du SMIG, des pensions de retraite et de la rémunération dans la sphère sociale.

Le SMIG dans toutes les branches de l'économie sera augmenté de 2,5 fois et atteindra 200 somoni, soit 42 dollars (aujourd'hui il est de 80 somoni, soit 16 dollars).

Les salaires dans tous les établissements primaires et préscolaires

seront augmentés de 60%, dans les écoles supérieures de 30%.

Les bourses d'études et les pensions de retraite seront augmentées de 30%.

Ukraine: la FSU discute de la protection sociale

Le Présidium de la Fédération des syndicats d'Ukraine a discuté le 10 juillet à Kiev de la protection sociale des travailleurs.

Les membres du Présidium ont discuté de système cumulatif de l'assurance vieillesse d'Etat obligatoire. La Fédération se propose de contrôler que l'introduction du nouveau système ne soit pas au détriment du financement de l'assurance vieillesse solidaire.

Le Présidium a recommandé à la FSU d'initier l'élaboration et l'adoption des actes normatifs pour garantir l'intégrité des accumulations faites par les salariés pour leurs pensions de retraite.

Les privilèges pour certaines catégories des travailleurs, la préparation de la nouvelle convention collective générale, l'application des conventions de l'OIT ratifiées en Ukraine, le fonctionnement des écoles supérieures et certaines autres questions ont été aussi discutées à cette réunion du Présidium de la FSU.

PUBLIÉ PAR LE DÉPARTEMENT INTERNATIONAL
ET
LE CENTRE DES RELATIONS PUBLIQUES DE LA CGS
42, LENINSKY PROSPECT
119119, MOSCOU, RUSSIE
TÉLÉFAX +7(495) 938-2155
TÉLÉPHONE +7(495) 938-0112
E-MAIL: inter@vkp.ru
SITE INTERNET: www.vkp.ru;

*LA CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DES SYNDICATS (CGS), UNION INTERNATIONALE,
A ÉTÉ CRÉÉE À SON PREMIER CONGRÈS LE 16 AVRIL 1992.*

*SES STATUTS ADOPTÉS AU PREMIER CONGRÈS ONT ÉTÉ PARTIELLEMENT MODIFIÉS
ET COMPLÉTÉS AU DEUXIÈME CONGRÈS DE LA CGS, LE 22 SEPTEMBRE 1993, AU TROISIÈME CONGRÈS DE LA CGS,
LE 18 SEPTEMBRE 1997 ET AU CINQUIÈME CONGRÈS (EXTRAORDINAIRE) DE LA CGS, LE 26 MARS 2004.*

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE LA CGS SONT LES SUIVANTS:

*LA COORDINATION DES ACTIONS DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE
DES DROITS SOCIAUX DES TRAVAILLEURS, DES ÉTUDIANTS ET DES RETRAITÉS;
LA PROTECTION DES DROITS ET DES GARANTIES DE L'ACTIVITÉ DES SYNDICATS;
LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOLIDARITÉ SYNDICALE INTERNATIONALE
ET LA COORDINATION DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS RÉALISE SON ACTIVITÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES UNIVERSELLEMENT RECONNUES
DU DROIT INTERNATIONAL, SUR LES PRINCIPES DE L'AUTONOMIE TOTALE ET DE L'ÉGALITÉ EN DROITS
ET EN OBLIGATIONS DES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CGS GROUPE ACTUELLEMENT LES CENTRALES SYNDICALES NATIONALES D'ARMÉNIE,
D'AZERBAÏDJAN, DE BÉLARUS, DE GÉORGIE, DU KAZAKHSTAN, DE KIRGHIZISTAN, DE MOLDOVA,
DE RUSSIE, DU TADJIKISTAN ET D'UKRAÏNE,
AINSI QUE 28 UNIONS INTERNATIONALES SYNDICALES DE BRANCHE.*

*LA CGS EST OUVERTE POUR LA COOPÉRATION À TOUTE CENTRALE SYNDICALE
INDÉPENDAMMENT DE SON AFFILIATION. D'AUTRE PART, L'ADHÉSION À LA CGS
NE LIMITE PAS L'AUTONOMIE DE SES ORGANISATIONS AFFILIÉES.*

*LA CONFÉDÉRATION A LE STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DES ASSAMBLÉES INTERPARLEMENTAIRES DE LA CEI ET DE LA CEEA,
DU CONSEIL DES CHEFS D'ÉTATS ET DES PREMIERS-MINISTRES DE LA CEI,
DU COMITÉ ÉCONOMIQUE INTERÉTATIQUE DE LA CEI, ETC.*

AU PLAN INTERNATIONAL, ELLE A LE STATUT CONSULTATIF RÉGIONAL DE L'OIT, DE L'ECOSOC ET DU DIP DE L'ONU.

*LE CONGRÈS EST L'ORGANE SUPÉRIEUR DE LA CGS QUI EST CONVOQUÉ AU MOINS UNE FOIS TOUS LES CINQ ANS
ET ENTRE LES DEUX CONGRÈS LE CONSEIL ET LE COMITÉ EXÉCUTIF.*

*LE CONTRÔLE FINANCIER EST EFFECTUÉ PAR LA COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER DE LA CGS.
MIKHAÏL CHAMAKOV EST LE PRÉSIDENT DE LA CGS, VLADIMIR SCHERBAKOV EST LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.*

CHER LECTEUR,

Le bulletin d'information de la CGS "Inform-Contact" est également diffusé par E-mail. En outre,
les versions française et anglaise de notre publication sont disponibles sur notre site Internet:
www.vkp.ru